



AVENANT « CTG »

Entre :

La SAS RIGOLO COMME LA VIE dont le siège social est à 59100 ROUBAIX, 162, boulevard de Fourmies inscrite au RCS de Lille Métropole sous le numéro 509 190 104 représentée par son Directeur Général Monsieur Jérôme OBRY

Et

La Commune de WALLERS ARENBERG représentée par son maire Monsieur Salvatore CASTIGLIONE domicilié à la mairie de Wallers Arenberg rue Marcel Danna 59135 WALLERS ARENBERG.

Ci-après désigné les parties

PREAMBULE :

RIGOLO COMME LA VIE est gestionnaire d'un réseau de structure d'accueil de jeunes enfants. RIGOLO COMME LA VIE dans le cadre de ce réseau est gestionnaire d'un établissement d'accueil de jeunes enfants sur la commune de WALLERS – ARENBERG.

Un contrat de réservation a été signé en date du 22 février 2022, entre RIGOLO COMME LA VIE et La Commune de Wallers-Arenberg pour une durée de 3 années entières et consécutives prenant effet le 1^{er} janvier 2022. Ce contrat porte sur la réservation de 13 berceaux puis 12 à compter du 1^{er} septembre 2022.

A la suite de la mise en place d'une Convention Territoriale Globale entre la CAF du Nord et la Mairie de Wallers ou plus largement la communauté de communes à laquelle appartient la commune, il est apparu nécessaire d'intégrer certains dispositifs de cette convention dans le contrat liant les parties.

C'est dans ce cadre que le présent avenant a été conclu.

Article 1 : Objet de l'Avenant

Le « Bonus Territoire » est une aide complémentaire à la prestation de service unique versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans un projet de territoire au service des familles. Cet engagement se matérialise par la signature d'une convention territoriale globale. Cette subvention de fonctionnement vise à favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics.

Elle vise aussi à poursuivre l'encouragement au développement, renforcer la cohérence et la coordination des actions en faveur d'un territoire.

Le bonus territoire est attribué au gestionnaire éligible à la PSU, qui bénéficie d'un soutien financier de la collectivité territoriale ayant la compétence « Petite Enfance » et signataire d'une Convention Territoriale Globale.

La CAF verse un ou plusieurs acomptes dans la limite de 70% du droit prévisionnel. Le solde est versé ultérieurement après calcul des droits annuels. Il ne pourra donc être versé qu'une fois les données d'activités connues.

Article 2 : Application de l'avenant

Pour l'application du mécanisme « Bonus Territoire », il est convenu entre les parties que les versements du « Bonus Territoire »/CTG se feront directement par la CAF entre les mains de la SAS gestionnaire savoir RIGOLO COMME LA VIE.

Une notification de versement des montants des subventions sera adressée par la CAF au gestionnaire. Une notification d'information sera également adressée par la CAF à la collectivité compétente en l'occurrence la Mairie de Wallers signataire de la convention

territoriale globale et qui apporte son soutien financier à l'établissement d'accueil jeunes enfants.

Il est également convenu entre les parties que ce versement directement entre les mains du gestionnaire libèrera la Mairie de Wallers sans toutefois remettre en cause son soutien financier.

Pour rappel des tarifs 2023 :

Nombre de berceaux	Prix unitaire 2023	Bonus CTG	Solde à payer
12	8 596,17 €	32 229,65 €	70 924,41 €

Toutes les autres clauses du contrat et ses annexes restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet

Le présent avenant prendra effet à compter du jour cumulativement de l'approbation par le Conseil Municipal de Wallers de la Convention Territoriale Globale et signature de ladite Convention Territoriale par Monsieur le Maire.

Article 4 : Durée

Le présent avenant suit le sort du contrat de réservation.

Fait en deux originaux à Roubaix le 05/04/2023

Pour RIGOLO COMME LA VIE

Pour la Ville de Wallers

SAS Rigolo Comme La Vie

162 boulevard de Fourmies

59100 ROUBAIX

contact@rigolocommelavie.fr

Siret : 509 190 104 00047

www.rigolocommelavie.fr



Rigolo Comme La Vie

Jérôme OBRY

Directeur Général Exécutif

Salvatore CASTIGLIONE

Maire